BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2662

30 – GARD

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES

Jugement d'ouverture

Date : 28 octobre 2026.
Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.
930 041 751 RCS Nîmes.
GEIGE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Enseigne : Les Bambins.
Activité : l'exploitation d'un bar, comprenant la vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, de produits alimentaires, ainsi que la fourniture de services associés tels que la restauration légère, la mise à disposition d'espaces de détente, et toute activité connexe ou complémentaire se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation d'un bar, notamment la vente à emporter, la réalisation d'événements culturels ou festifs, et toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ouétablissements, la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'association en participation ou de groupement d'intérêt économique ou de location gérance..
Adresse : 19, rue de l'Etoile, 30000 Nîmes.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2026, désignant en qualité de mandataire judiciaire la Selarl ETUDE BALINCOURT Représentée par Me TORELLI Frédéric et Me CHOQUET Charles 29 rue des Lombards BP 51050 30014 Nîmes CEDEX 1. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.